

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de protéine de pois originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/2581 de la Commission du 18.12.2025 – [JO L du 19.12.2025.](#)

Type de mesure : modification de l'enregistrement des importations de protéine de pois originaire de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 20.12.2025.

Produit concerné : protéine de pois à forte teneur en protéines, contenant plus de 65 % de protéines sur la base du poids sec, englobant tous les types de protéine de pois dérivée de pois (y compris jaunes et verts), sous toute forme physique [y compris solide (par exemple, poudre) et liquide (en solution)], texturée ou non.

Nomenclatures concernées : liste reprise à l'article 1^{er} du règlement d'exécution (UE) 2025/2581.

Pays d'origine : République populaire de Chine.